



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-12) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"ACTIONS RELEVANT D'UNE DEMARCHE INNOVANTE"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature lancé par la Caisse d'Allocations Familiales en septembre 2018 pour soutenir des projets de la petite enfance répondant à des « actions relevant d'une démarche innovante » ;

Vu le dépôt de candidature de la ville de Vincennes ;

Vu l'avis favorable rendu le 17 octobre 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales relatif à la prise en compte du projet proposé par la Ville ;

Considérant la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement « *Actions relevant d'une démarche innovante* » permettant le versement de la subvention ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement n° 2018 00408 relative au dispositif « *Actions relevant d'une démarche innovante* » applicable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé